

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 17

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17

Lausanne, le 19 Août 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — Sur la révision de la loi militaire (*suite*), p. 369. — † Colonel Bontems, p. 370. — A propos de l'organisation de l'armée et des cadets en Suisse, p. 371. — Circulaires et pièces officielles, p. 376. — Annonces, p. 384.

ARMES SPÉCIALES. — Essais de canons à grande portée pour l'artillerie de position, p. 385. — Rassemblement de la 1^{re} Division, p. 388. — Nouvelles et chronique, p. 398. — Annonce, p. 400.

Sur la révision de la loi militaire. (*Suite.*)

Nous continuons à enregistrer les diverses opinions se manifestant en Suisse sur ce sujet :

On nous écrit de Genève à propos de la pétition de Bulle :

« Les détracteurs de notre nouvelle organisation ne cessent de dire et répéter que nous dépensons proportionnellement autant et plus pour notre armée que les grandes puissances militaires et que les dépenses militaires deviennent écrasantes pour la population : il nous semble bien à propos, pour réduire cette assertion à sa juste valeur, de mettre sous les yeux de nos lecteurs et de tous nos concitoyens, s'il était possible, les quelques chiffres suivants.

Dépenses militaires par tête de population (sans compter la marine) :

France	Fr.	15,70
Angleterre	»	12,50 (Sans les Indes).
Autriche	»	8,05
Italie	»	7,03
Russie	»	9,86
Roumanie	»	5,20
Suisse	»	4,70

Dépense annuelle par homme (l'armée toute mobilisée) :

France	Fr.	550
Angleterre	»	1700
Autriche	»	335
Italie	»	292
Russie	»	456
Roumanie	»	225
Suisse	»	70

» Ces chiffres réduisent à néant tout ce que l'on peut dire de notre armée au point de vue financier ; au point de vue économique nous sommes encore mieux partagés que tous nos voisins.

» Que l'on dise franchement que l'on ne veut pas d'armée et qu'on soumette au peuple la question, mais que l'on ne répande pas dans la population des arguments de fantaisie qui ne reposent sur rien et surtout que la presse ne se fasse pas le porte-voix de ces opinions erronnées sans se rendre compte de leur valeur.